Nations Unies S/2005/785

Conseil de sécurité

Distr. générale
13 décembre 2005
Français
Original: anglais

Lettre datée du 13 décembre 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Ouganda auprès de l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un aide-mémoire sur la situation des personnes déplacées dans le nord de l'Ouganda (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Chargé d'affaires par intérim
(*Signé*) Adonia **Ayebare**

05-64089 (F) 141205 141205

Annexe à la lettre datée du 13 décembre 2005, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Ouganda auprès de l'Organisation des Nations Unies

Situation des personnes déplacées dans le nord de l'Ouganda

Introduction

En application des résolutions 1265 (1999) et 1296 (2000), le Secrétaire général de l'ONU a présenté son rapport sur la protection des civils dans les conflits armés (S/2005/740), en date du 28 novembre 2005. Il a fallu plus de cinq ans pour établir le rapport, mais des inexactitudes concernant la situation des personnes déplacées dans le nord de l'Ouganda perdurent. On pouvait espérer que le temps écoulé suffise amplement pour faire des recherches adéquates, les consultations nécessaires auprès des autorités gouvernementales et organisations de la société civile compétentes pour donner une image claire et objective de la situation.

En s'appuyant sur les faits énoncés dans ce rapport tendancieux qui décrit l'Ouganda comme le coupable et non la victime d'injustices, le Canada et le Secrétaire général demandent instamment au Conseil de sécurité d'inscrire l'Ouganda à son ordre du jour. Ce faisant, ils mettent le nord de l'Ouganda sur le même pied que le Darfour, la République démocratique du Congo et le Népal.

La situation dans le nord de l'Ouganda

La communauté internationale se souviendra que la situation dans le nord de l'Ouganda est la conséquence des activités de l'Armée de résistance du Seigneur. Celle-ci, naguère appuyée par le Soudan, est un groupe de criminels qui, depuis sa création en 1986, a pour politique d'attaquer les civils sous prétexte de lutter contre le Gouvernement ougandais. Ils ne se heurtent pas aux forces armées ougandaises, c'est-à-dire les Forces de défense populaires de l'Ouganda (FDPU) et les Unités de défense locales (LDU), ils attaquent les civils, les enlèvent et détruisent les infrastructures civiles, y compris les écoles et les hôpitaux. Au contraire, les FDPU et les LDU qui opèrent dans cette zone n'attaquent pas les civils, mais les protègent. En conséquence, la situation n'est pas comparable à celle qui prévaut dans la région du Darfour, au Soudan, où le Gouvernement est pleinement impliqué dans les activités de banditisme menées par les Janjaouid, tandis qu'en Ouganda le Gouvernement est engagé dans une lutte visant à protéger la population. Toute comparaison entre les deux, telle que celle que fait le Secrétaire général, est manifestement malencontreuse. Cela est inacceptable et cache une attitude de militantisme politique qui ne sied pas à sa fonction. Les protestations du Canada sont également déplacées.

L'Armée de résistance du Seigneur a créé une atmosphère d'insécurité dans une grande partie du nord de l'Ouganda. Elle a enlevé des enfants qu'elle brutalise et dont elle fait des tueurs. Les enlèvements et tueries se sont multipliés, les habitants ont eu le sentiment qu'il leur fallait fuir pour se réfugier. Dans tous les cas, ils ont fui vers les camps des FDPU, ajoutant à la responsabilité des forces déployées de lutter contre les rebelles. Au beau milieu de tout cela, le

Gouvernement a jugé qu'il était prudent de créer un cadre permettant à l'armée à la fois de protéger effectivement la population et de poursuivre l'Armée de résistance du Seigneur. C'est ainsi que les camps de personnes déplacées ont vu le jour. Alors que les combats s'intensifiaient et que la pression contre l'Armée de résistance du Seigneur s'accentuait, les attaques contre les civils se sont intensifiées. Cela a provoqué de nouveaux déplacements et a mis à rude épreuve la capacité des FDPU d'entreprendre les deux missions simultanément. (Les FDPU venaient de procéder à un exercice de réduction des forces à la demande des donateurs qui souhaitaient une réduction du budget de la défense.)

Toutefois, avec l'accord des donateurs et l'augmentation concomitante du budget de la défense, l'armée a à présent réuni suffisamment de ressources militaires, dont des transporteurs de troupes et des hélicoptères pour améliorer sa mobilité et sa capacité de s'opposer efficacement à l'Armée de résistance du Seigneur. Il est clair à présent que celle-ci est sur le point d'être exterminée. La coopération entre le Mouvement/Armée de libération du peuple soudanais, les forces de défense soudanaises et les FDPU a contribué aussi à priver l'Armée de résistance du Seigneur des lieux où ils se réfugiaient au Sud-Soudan. On entrevoit enfin une possibilité véritable de mettre un terme à leur rébellion insensée. La Cour pénale internationale a engagé des poursuites contre les dirigeants de l'Armée de résistance du Seigneur, ce qui a eu pour effet d'exercer de nouvelles pressions sur eux. Le principal de ces dirigeants et quelques soldats se sont réfugiés en République démocratique du Congo tandis que d'autres parcourent la brousse dans le Sud-Soudan et dans le nord de l'Ouganda en petites bandes. Ils organisent des attaques terroristes contre les convois d'aide non escortés et les villages. Ces actions se déroulent de façon à obtenir une couverture médiatique et une publicité maximales. Cependant, une chose est certaine : l'Ouganda maîtrise la situation. Toute intervention internationale alors que le conflit touche à sa fin ne serait pas utile et ne créerait que des complications inutiles.

Rôle de la communauté internationale

L'Ouganda apprécie l'assistance humanitaire fournie par la communauté internationale et la société civile internationale. Le volume de leur assistance est bien reçu et apprécié. Seul, l'Ouganda n'aurait pas pu gérer effectivement les aspects humanitaires de la situation. Toutefois, son acceptation de cette assistance ne signifie pas qu'il est incapable de faire quoi que ce soit. Nous avons entrepris des activités humanitaires et des projets de développement dans la région. Le Projet de reconstruction du nord de l'Ouganda et le Fonds d'action sociale du nord de l'Ouganda sont au nombre des interventions que nous avons entreprises pour répondre aux besoins de la région à court, moyen et long termes. De fait, différentes entités gouvernementales, dont le Ministère de la préparation aux catastrophes au sein du Cabinet du Premier Ministre, se sont effectivement engagées dans les aspects humanitaires dans cette région. Nous avons aussi adopté une politique en matière de personnes déplacées qui met l'accent sur la sécurité, les libertés fondamentales, la dignité et l'autonomie. Un plan de redressement et de développement est aussi à l'étude. Il accordera une large place aux questions de paix durable, de cohésion sociale et de développement sur le long terme.

La situation en matière de sécurité

Il y a quelques semaines, le Gouvernement ougandais a annoncé des mesures visant à réinstaller dans leur foyer 700 000 personnes déplacées. Ces mesures ont pu être prises du fait de l'amélioration spectaculaire de la situation en matière de sécurité. Celle-ci s'est améliorée au point que les personnes déplacées, sur la recommandation de leurs dirigeants locaux élus et des autorités, souhaitent rentrer chez elles. Il est par conséquent surprenant que des pays comme le Canada fassent pression pour que l'Ouganda soit inscrit à l'ordre du jour du Conseil. Ce qu'il nous faut à présent, c'est une augmentation des ressources financières pour appuyer les activités de réinstallation, non toute autre mesure envisagée par les partisans de cette ligne d'action.

L'Ouganda considère que la situation dans le nord du pays est une question intérieure pour laquelle il est le seul à pouvoir recommander, demander ou prendre les mesures qu'il juge appropriées. À l'heure actuelle, vu la sécurité améliorée, les principaux défis à relever sont la réinstallation des personnes déplacées, la remise en état des infrastructures sociales endommagées, le relèvement social, l'extrême pauvreté et le sous-développement. Des fonds considérables seront nécessaires pour relever ces défis. L'Ouganda ne peut y parvenir seul. La contribution financière de la communauté internationale est indispensable, et l'Ouganda la prie de prêter son assistance. C'est dans cet esprit que nous accueillons favorablement et appuyons l'appel humanitaire d'un montant de 223 millions de dollars lancé par le Secrétaire général. Pour notre part, nous nous efforcerons de faire régner la paix et la sécurité.

Conclusion

L'Ouganda prie les membres du Conseil de sécurité des Nations Unies de ne pas céder à l'alarmisme qui a marqué le débat sur la situation dans le nord de l'Ouganda. Cette orientation, défendue par Jan Egeland, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, est inacceptable, car elle constitue un mépris évident des faits sur le terrain et reflète un militantisme politique qui, selon l'Ouganda, est intéressé. Nous demandons au Conseil de ne pas suivre cette ligne et d'apprécier les efforts faits par le Gouvernement ougandais pour rétablir la paix, la sécurité et la dignité humaine dans la partie touchée du nord de l'Ouganda. Agir autrement serait un camouflet infligé à un pays qui longtemps a lutté seul contre le terrorisme. La paix est en vue alors que les différents éléments que sont la paix au Sud-Soudan et en République démocratique du Congo et l'efficacité des FDPU commencent à se faire sentir conjointement.